



43^{ème} session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

**Intervention de S.E.M. Jean Asselborn
Ministre des Affaires étrangères et européennes
du Grand-Duché de Luxembourg**

Genève, le 25 février 2020

Madame la Présidente,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'emblée de me rallier à l'appel à l'action lancé hier par le Secrétaire général des Nations Unies : nous devons œuvrer ensemble pour réaliser les droits humains pour tous. C'est notre responsabilité à tous.

Suivre une approche multilatérale – avec les Nations Unies en son centre – est essentiel pour assurer la paix, le respect des droits humains et le développement durable dans le cadre de l'Agenda 2030. Pour y arriver, il faut renforcer les institutions multilatérales. Cela veut dire aussi doter le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de moyens adéquats. Le Luxembourg s'efforce d'augmenter graduellement ses contributions volontaires. Une partie de nos contributions vise à faciliter la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux de ce Conseil.

Madame la Présidente,

J'évoquerai la situation des droits de l'homme dans plusieurs pays avant de mentionner des thèmes prioritaires à nos yeux.

La situation en **Libye** est très préoccupante. La conférence de Berlin du 19 janvier 2020 a remis les Nations Unies au centre de l'action. Nous devons tout faire pour contribuer à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et favoriser une solution politique au conflit en Libye.

En **Syrie**, en particulier dans la **région d'Idlib**, les horreurs de la guerre continuent. Nous sommes choqués par la mort et le déplacement de nombreux civils, y compris de femmes et de enfants. Nous appelons tous les acteurs impliqués à cesser les hostilités sans tarder. Les auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis en Syrie devront rendre compte de leurs actes.

Le conflit au **Yémen** a coûté la vie à des dizaines de milliers de civils. Nous appelons toutes les parties au conflit à assurer la protection des civils, dans le plein respect du droit international humanitaire et des droits humains.

Nous lançons aussi un appel aux parties au **conflit israélo-palestinien** pour qu'elles mettent un terme à ce conflit par la voie d'une solution globale, juste et durable, c'est-à-dire la solution des deux États fondée sur les frontières du 4 juin 1967. Nous condamnons la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. La colonisation, les démolitions, les confiscations et les déplacements forcés sont

tous illégaux au regard du droit international, en particulier de la quatrième Convention de Genève.

Nous ne pouvons pas être d'accord avec des initiatives qui ne sont pas conformes au droit international. Et nous ne pouvons pas accepter que des parties du Territoire palestinien occupé soient annexées, telles que la **vallée du Jourdain en Cisjordanie**. Ce serait une nouvelle violation flagrante du droit international.

La crise persistante au **Venezuela** a entraîné une catastrophe humanitaire. 4,5 millions de personnes ont quitté le pays. Lors de ma récente visite en Colombie et en Equateur, j'ai pu me rendre compte du travail remarquable effectué avec l'appui du HCR afin de venir en aide aux réfugiés du Venezuela. Nous exhortons le gouvernement vénézuélien à respecter les libertés et les droits fondamentaux de ses citoyens.

Nous saluons les mesures conservatoires que la Cour internationale de Justice a ordonnées au **Myanmar** afin de protéger les Rohingya. Il incombe au gouvernement du Myanmar de mettre en œuvre ces mesures et de coopérer avec le Mécanisme d'enquête indépendant créé par ce Conseil.

Mon pays est aussi préoccupé par la situation sécuritaire au **Sahel**. Nous continuons de soutenir nos pays partenaires dans cette région, et je salue leur volonté de se conformer aux normes internationales dans leur lutte contre le terrorisme.

Dans de nombreux pays, **les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme** continuent d'être réprimés. Cela vaut surtout pour celles et ceux qui se trouvent

dans des zones de conflit. Nous condamnons vivement tout acte de représailles ou d'intimidation à leur encontre. Il est aujourd'hui d'autant plus important de réaffirmer l'importance de l'espace civique et de la participation de la société civile, dans chaque pays comme dans les enceintes multilatérales, et de garantir la liberté d'expression en ligne et hors ligne.

La **nouvelle privation de liberté d'Osman Kavala** est une illustration de l'environnement hostile dans lequel opèrent la société civile et les défenseurs des droits de l'homme en Turquie. Nous appelons les autorités turques à respecter les normes de l'Etat de droit qu'elles se sont engagées à appliquer en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme.

Le **changement climatique** a un impact néfaste sur les droits humains, surtout parmi les plus vulnérables. La protection des droits humains dans le contexte du changement climatique est par conséquent une priorité pour mon pays. Ainsi avons-nous lancé avec le Centre de droit international de l'environnement le rapport intitulé « *Rights in a Changing Climate – Human Rights under the UN Framework Convention on Climate Change* ».

Mon pays continue aussi de s'engager pour **la reconnaissance et la protection des droits de toutes les personnes LGBTI** : sur le plan national, nous mettons en œuvre notre plan d'action pluriannuel, et au niveau international, nous participons à la Coalition pour les droits égaux (*Equal Rights Coalition*).

Alors que nous marquons le **25^{ème} anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Beijing**, le progrès de la mise en œuvre est lent. Il reste des obstacles à surmonter. Le Luxembourg souhaite élargir la base du

programme d'action, investir dans **la santé et les droits sexuels et reproductifs** et contribuer à un changement durable des mentalités. Notre engagement pour les droits des femmes se traduit aussi par notre soutien financier au mandat de la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes.

Le Luxembourg vient de publier la deuxième édition de son Plan d'action national pour la mise en œuvre des **Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme**. Nous encourageons tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à élaborer un tel plan.

Madame la Présidente,

C'est dans cet esprit d'engagement que le Luxembourg a posé sa **candidature pour être élu en tant que membre du Conseil des droits de l'homme pour le mandat de 2022 à 2024**. Ce serait notre premier mandat depuis la création du Conseil. Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le Luxembourg souhaite mettre son engagement pour les valeurs universelles au service du Conseil des droits de l'homme, afin de contribuer à son travail essentiel pour les droits de tous les êtres humains.

S'il a l'honneur d'être élu, je puis vous assurer que mon pays sera un membre engagé, responsable et solidaire du Conseil des droits de l'homme, prônant une coopération fondée sur les principes de participation et de dialogue transrégionaux.

Je vous remercie.